

VILLE DE FORBACH

CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI, 10 MARS 2017 à 18 H 00

16^{ème} Séance

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Laurent KALINOWSKI, Député-Maire,

Mmes et MM. les Adjointes : HOMBERG, HARTEY-HOUSELLE, GEROLT, KUHNEN, KORDZINSKI, ARAB, ROCHE, FLAUS.

Mmes et MM. les Conseillers : SIEGEL, GROSS, STEINORT, SANSONNET, BOUBENIDER, VALTEAU, SARNO, PARLAGRECO, BISON, RASALA, LARBI, KRIKAVA, DURAND, TERRAGNOLO, BRUCKMANN, STOCK, DILIGENT, SCHMIDT.

Sont absents et excusés :

Mme et M. les Adjointes : PILAVYAN, LEITNER.

MM. les Conseillers : Dr CLAUSSNER, HOFFMANN, Dr MEYER, VILAIN.

Sont absentes :

Mmes les Conseillères : DELATTRE, CONIGLIO.

Assistent en outre :

M. DAHLEM	Directeur Général des Services
M. KARP	Directeur des Services Techniques
M. THIEL	Directeur de Cabinet

Mmes et MM. BURTIN, HESSE, LICATA, LUX, TODESCO.

Toutes les délibérations publiées au présent procès-verbal ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant la date de leur transmission au Représentant de l'Etat et d'un affichage dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Conformément à l'article 13 du Règlement Intérieur, il est proposé de désigner M. Christophe DURAND comme Secrétaire de Séance.

°
° °

ORDRE DU JOUR

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016.
- 2.- Décisions prises en vertu de l'art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 3.- Compte Administratif 2016.
- 4.- Compte de Gestion 2016.
- 5.- Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- 6.- Débat d'Orientations Budgétaires.
- 7.- Dotation de Solidarité Urbaine.
- 8.- Finances : Subventions.
- 9.- Enseignement du Premier Degré. Périscolaire : Subvention 2017.
- 10.- Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes : Financement 2017.
- 11.- Affaires domaniales.
- 12.- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- 13.- Réseau Câblé : Retrait de la convention avec la Société Numéricable.

°
° °

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

°
° °

2.- Décisions prises en vertu de l'art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a délégué ses attributions au Maire et à ses Adjoints dans vingt-quatre domaines prévus par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aux termes de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets. En outre, le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Le Maire rend compte des décisions intervenues depuis le 5 décembre 2016 inclusivement des marchés passés par procédure adaptée du 4 novembre au 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances
Grands Projets – Politique de la Ville – Sécurité

- prend acte et approuve les décisions figurant sur la liste en annexe.

COMPTE RENDU des décisions prises par M. le Député-Maire

en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2014 et du 14 décembre 2015)

- N° 2017/475 – 6 février 2017

Fixation du montant de la redevance égale à 50 % de la valeur locative pour le bénéficiaire d'un logement de fonction à compter du 1^{er} janvier 2017

- N° 2017/439 – 5 décembre 2016

Fourniture de matériel d'électricité

Durée du marché : 3 ans

Marché conclu suite à une procédure adaptée avec CGE Distribution de MONTRouGE, Agence REXEL de HOUEMONT et MEQUISA SAS de METZ pour un montant min/an de 36 000 € et max/an de 79 920 €

- N° 2017/441 – 14 décembre 2016

Fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et d'essuyage pour les ateliers municipaux

Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la Société ALSAPRO HYGIENE de HOERDT pour un montant min/an de 1 200 € et max/an de 7 200 €

- N° 2017/462 – 19 décembre 2016

Fournitures de produits d'entretien ménager, d'hygiène et d'essuyage

Lot n° 1 : Entretien courant

Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la Société TOUSSAINT de WOUSTVILLER pour un montant min/an de 10 800 € et max/an de 18 000 €

- N° 2017/463 – 19 décembre 2016

Lot n° 2 : Brosserie – Petit matériel

Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la Société TOUSSAINT de WOUSTVILLER pour un montant min/an de 1 200 € et max/an de 2 400 €

- N° 2017/464 – 19 décembre 2016

Lot n° 3 : Produits spécifiques de remise en état

Marché conclu suite à une procédure adaptée avec le Groupe LEGOFF Nord-Est d'ARS-SUR-MOSELLE pour un montant min/an de 960 € et max/an de 1 440 €

- N° 2017/465 – 19 décembre 2016

Lot n° 4 : Consommables (essuyage et savon)

Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la Société TOUSSAINT de WOUSTVILLER pour un montant min/an de 15 600 € et max/an de 27 600 €

- N° 2017/437 – 29 novembre 2016

Prêt à titre gracieux de photos appartenant à la collection publique de la Ville de Forbach au Cercle d'Histoire Locale « Die Furbacher »

- N° 2017/440 – 12 décembre 2016

Renouvellement de la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale du Wiesberg

- N° 2017/438 – 30 novembre 2016

Convention de mise à disposition d'une salle du Centre des Congrès du Burghof pour accueillir des cours de cors de chasse conclue avec l'Association Rallye Trompes Moselle Sarre. La location est convenue pour un forfait annuel de 462 € H.T. à compter du 1^{er} janvier 2017.

- N° 2017/474 – 3 février 2017

Convention de mise à disposition au Centre de Formation des Moniteurs de la Région Lorraine d'une salle au Centre des Congrès du Burghof destinée à accueillir une activité de formations Taxi et Sécurité Routière. Montant de la location : 925,65 € HT pour 5 mises à disposition par semaine pendant 3 mois. Convention conclue du 6 février au 5 mai 2017.

- N° 2017/476 – 17 février 2017

Renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire et révocable d'une pièce « le séjour » située dans les locaux au 1^{er} étage du 65 rue du Rocher avec l'Association Loisirs de la Petite-Forêt. Contrat conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2017, renouvelable une fois par tacite reconduction. Mise à disposition gracieuse.

- N° 2017/446 – 449 – 457 – 458 - 459 – 15 décembre 2016

- N° 2017/442 – 444 – 445 – 447 – 448 – 450 – 451 – 452 – 453 – 454 – 455 – 456 – 460 – 461 – 15 décembre 2016

- N° 2017/443 – 15 décembre 2016

Attribution au Cimetière de FORBACH de :

- 5 concessions de terrain pour 15 ans
- 14 concessions de terrain pour 30 ans
- 1 concession de terrain pour 50 ans

- N° 2017/436 – 29 novembre 2016

Prise en charge du coût (1 708 €) relatif à la publication, les frais d'impression et d'édition de l'ouvrage « Odyssée d'un Lorrain » de M. Edmond Georges SCHAUBER qui en fera don à la Ville de FORBACH

- N° 2017/469 – 23 janvier 2017

Reconduction pour l'année 2017 des termes la convention signée avec l'A.S.B.H. le 2 décembre 2010 régissant l'accueil périscolaire depuis la rentrée de septembre 2013 et à la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial à la rentrée de septembre 2015

- N° 2017/477 – 17 février 2017

Défense des intérêts de la Commune auprès de Me Alain ZBACZYNIAK, Avocat, dans l'action intentée contre elle par un ancien agent de la Ville devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy

- N° 2017/466 – 13 janvier 2017

Ouverture d'une ligne de trésorerie de 1,5 M.€. auprès de la Caisse d'Epargne – Durée 1 an à compter du 1^{er} janvier 2017 – Taux EONIA + 0,90 % - Périodicité trimestrielle – Frais de dossier 2 250 € - Commission de non-utilisation 0,15 %

- N° 2017/467 – 17 janvier 2017

Renouvellement de l'adhésion à Euregio ASBL pour un montant de 300 €

- N° 2017/468 – 17 janvier 2017

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération des Maires des Villes Moyennes pour un montant de 1 989,18 €

- N° 2017/470 – 26 janvier 2017

Renouvellement de l'adhésion à l'Institut du Droit Local Alsace Moselle pour un montant de 300 €

- N° 2017/471 – 30 janvier 2017

Renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport pour un montant de 450 €

- N° 2017/472 – 1^{er} février 2017

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Communes Minières de France pour un montant de 3 949,52 €

- N° 2017/473 – 1^{er} février 2017

Renouvellement de l'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe pour un montant de 1 163 €

- N° 2017/478 – 24 février 2017

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Départementale des Maires de la Moselle pour un montant de 200 €

- N° 2017/435 – 21 novembre 2016

Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux chiffrée à 29 699 €

° °

3.- Compte Administratif 2016.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Thierry HOMBERG, Premier Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Laurent KALINOWSKI, Député Maire,

1°- lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	SECTIONS		TOTAUX
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
BUDGET PRINCIPAL			
Recettes de l'exercice	7 870 532,66 €	25 960 674,85 €	33 831 207,51 €
Dépenses de l'exercice	8 013 468,84 €	23 701 985,28 €	31 715 454,12 €
Déficit reporté	1 511 751,18 €		1 511 751,18 €
Excédent reporté		516 753,75 €	516 753,75 €
Déficit de clôture	1 654 687,36 €		
Excédent de clôture		2 775 443,32 €	1 120 755,96 €
Crédits reportés (Dép)	335 341,15 €		335 341,15 €
Restes à réaliser (Rec)	375 265,17 €		375 265,17 €
Déficit réel de clôture	1 614 763,34 €		
Excédent réel de clôture		2 775 443,32 €	1 160 679,98 €
BUDGET Lotissement Simon 3			
Recettes de l'exercice	135 409,13 €	373 683,72 €	509 092,85 €
Dépenses de l'exercice	242 039,19 €	245 803,79 €	487 842,98 €
Déficit reporté	3 764,60 €	182 350,65 €	186 115,25 €
Excédent reporté			
Déficit de clôture	110 394,66 €	54 470,72 €	164 865,38 €

BUDGET Burghof			
Recettes de l'exercice	20 824,46 €	112 600,00 €	133 424,46 €
Dépenses de l'exercice	9 918,45 €	152 615,57 €	162 534,02 €
Déficit reporté	4 122,28 €		4 122,28 €
Excédent reporté		91 303,46 €	91 303,46 €
Déficit de clôture			
Excédent de clôture	6 783,73 €	51 287,89 €	58 071,62 €

2°- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°- affecte les résultats de la section de fonctionnement comme suit :

a) Compte Administratif de la Ville :

- 2 475 443,32 € au compte 1068 de la section d'investissement,
- 300 000,00 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

b) Compte Administratif du Burghof :

- 43 287,89 € au compte 002 de la section de fonctionnement,
- 8 000 € au compte 1068 de la section d'investissement,

5°- Arrête le Compte Administratif de la Ville, du Lotissement Simon 3 et de celui du Burghof pour l'exercice 2016 conformément aux chiffres figurant au tableau ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité – 3 abstentions (M. TERRAGNOLO – Mme BRUCKMANN – M. STOCK). M. KALINOWSKI ne participe pas au vote.

Conformément à l'article 107 de la Loi n° 2015-997 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe, le compte administratif est mis à la disposition du public et est consultable en Mairie.

°
° °

4.- Compte de Gestion 2016.

Le Conseil Municipal réuni
sous la présidence de Monsieur Laurent KALINOWSKI

- après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats et de titres, les titres définitifs des créances à recouvrer, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des recettes à recouvrer et des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 ;
- après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières ;

1°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, arrête comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

VILLE + INTEGRATION RESULTATS ASSAINISSEMENT	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATION DE L'EXERCICE		Part affectée à l'Autofinancement	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis		Déficits	Excédents
Section d'Investissement	1 511 751,18 €		8 013 468,84 €	7 870 532,66 €		1 654 687,36 €	
Section de Fonctionnement		2 576 585,49 €	23 701 985,28 €	25 960 674,85 €	- 2 059 831,74 €		2 775 443,32 €
TOTAUX	1 511 751,18 €	2 576 585,49 €	31 715 454,12 €	33 831 207,51 €	- 2 059 831,74 €		1 120 755,96 €
LOTISSEMENT SIMON 3	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATION DE L'EXERCICE		Part affectée à l'Autofinancement	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis		Déficits	Excédents
Section d'Investissement	3 764,60 €		242 039,19 €	135 409,13 €		110 394,66 €	
Section de Fonctionnement	182 350,65 €		245 803,79 €	373 683,72 €		54 470,72 €	
TOTAUX	186 115,25 €		487 842,98 €	509 092,85 €		164 865,38 €	
BURGHOF	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATION DE L'EXERCICE		Part affectée à l'Autofinancement	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis		Déficits	Excédents
Section d'Investissement	4 122,28 €		9 918,45 €	20 824,46 €			6 783,73 €
Section de Fonctionnement		111 303,46 €	152 615,57 €	112 600,00 €	- 20 000,00 €		51 287,89 €
TOTAUX	4 122,28 €	111 303,46 €	162 534,02 €	133 424,46 €	- 20 000,00 €		58 071,62 €

2°- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Madame la Trésorière n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité – 3 abstentions (M. TERRAGNOLO – Mme BRUCKMANN – M. STOCK).

°
° °

5.- Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

En application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les communes de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Conformément au décret n° 2015-761 du 24 juin 2015, qui est venu en préciser les modalités et le contenu, ce rapport présente un état des lieux, un bilan et les orientations de la collectivité en la matière,

- à la fois dans son statut d'employeur
- mais également dans son statut d'initiateur et d'acteur des politiques publiques.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal

VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

VU le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015

VU les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré

PREND ACTE du rapport annuel présenté en annexe sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2017.

°
° °

6.- Débat d'Orientations Budgétaires.

Le Maire présente au Conseil Municipal les principales orientations du Budget 2017 (voir texte de son intervention en pièce jointe).

Une note de synthèse préparatoire à ce Débat d'Orientations Budgétaires a été transmise avec la convocation du Conseil Municipal (voir pièce jointe).

Le Conseil Municipal

prend acte des orientations de la Ville de FORBACH pour l'année 2017.

Débat d'Orientations Budgétaires

Discours de M. Laurent KALINOWSKI Maire de Forbach Député de la Moselle

Pour construire notre budget, il nous faut aussi tenir compte des décisions nationales qui figurent dans la loi de finances. Dans un contexte financier contraint, nous devons faire nos choix budgétaires avec beaucoup de rigueur.

La croissance au sein de la zone Euro a été de 1,6% en 2016 et devrait connaître un léger ralentissement en 2017. En France, la croissance de 1,1% a été plus modérée mais le contexte national devrait rester plutôt favorable, notamment du fait des prix du pétrole, des taux d'intérêts encore très bas et une inflation relativement stable située entre 1,2 et 1,4%. Malgré ces facteurs, la croissance est restée positive et le nombre de demandeurs d'emplois a diminué.

Ces éléments de contexte sont pleinement intégrés dans les réflexions budgétaires qui conduisent à l'élaboration de la loi des finances et à celle du budget de notre collectivité.

Dans ce cadre, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** continuera de diminuer comme c'est le cas depuis 2014. En 2017, notre DGF sera diminuée au maximum de 422.478€. Je rappelle ici l'engagement du Président de la République de diminuer de moitié la baisse de la DGF pour le bloc communal et pour lequel nous attendons encore un retour de l'Etat. Si la part forfaitaire de notre DGF est passé de 5.620.487 à 4.035.000€ entre 2013 et 2017 (soit une diminution de 1,58 millions d'euros soit 28%), Forbach a bénéficié des mécanismes de péréquation mis en place par le Gouvernement et qui au final lui ont permis de conserver une relative stabilité de ses dotations.

Il s'agit principalement de la **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** qui a beaucoup évolué à la hausse depuis 2013. En 2017, elle devrait atteindre un montant de 3.660.000€ (alors qu'elle ne l'était que de 2.281.546€ en 2013, soit une hausse de 1,38 millions d'euros).

La commune bénéficie aussi de la **Dotation Nationale de Péréquation** qui devrait atteindre 580.000€. Enfin, je rappelle que nous bénéficions aussi du **Fond de Péréquation des Intercommunalités (FPIC)** mis en place par la loi de finances 2012 et qui devrait atteindre 300.000€ en 2017.

Le Gouvernement a décidé de reconduire le **Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)** doté de 1,2 milliards d'euros dont 450 millions destinés aux communes et intercommunalités consacrés aux grandes priorités d'investissement (rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes et conformité des équipements publics, développement des infrastructures en faveur de la mobilité ou construction de logements sociaux ou encore la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants). En 2016, Forbach a bénéficié de 150.000€ au titre du FSIL.

En outre, lors de sa venue à Forbach, le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a rappelé que l'enveloppe consacrée au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) a été accrue d'un milliard d'euros, passant ainsi à 6 milliards d'euros, notamment en faveur des zones interstitielles.

Nous pouvons être particulièrement satisfaits de ces moyens complémentaires dont nous pourrions bénéficier parce que nous avons su faire depuis quelques années les efforts de gestion et de remboursement de notre capital de la dette, qui a encore diminué cette année. Cela nous permet d'avoir l'assise financière nécessaire pour nous engager dans des projets importants pour la ville et qui pourront bénéficier de forts subventionnements.

Sur un plan de la fiscalité, la ville table sur une augmentation de 1% du produit des trois taxes qui correspond précisément à l'augmentation des bases (augmentation physique et actualisation de la loi de finances 2017). La loi de finances 2017 prévoit une augmentation de 0,4% (contre 1% en 2016). Ce qui aura pour conséquence d'augmenter légèrement les ressources fiscales de notre collectivité (+135.000€).

Enfin, pour dépeindre le contexte budgétaire global, il me faut bien évidemment vous parler aussi de **l'évolution de la population à Forbach**. Avec le dernier recensement Forbach a atteint une population de 22.102 habitants et se place comme la troisième ville du département en termes de population.

Mes chers collègues, c'est dans ce contexte que nous devons inscrire notre budget. D'autres éléments n'échappent pas à l'évolution de notre budget parmi lesquels les mesures gouvernementales au profit des agents de la fonction publique territoriale comme l'augmentation du point d'indice et la revalorisation des carrières professionnelles, d'autres encore liées par l'évolution de la masse salariale comme le Glissement Vieillessement Technicité (GVT). L'évolution des prix de l'énergie (gaz, électricité, essence) ont aussi une incidence sur nos dépenses même si de nombreux efforts sont effectués pour les contenir.

Avant de vous soumettre nos réflexions pour l'année 2017, permettez-moi de revenir sur quelques points importants de notre budget 2016.

La situation de nos comptes consolidés, c'est-à-dire la différence entre les dépenses et les recettes de notre budget principal et de nos deux budgets annexes (Burghof et Simon III), s'avère positive avec un excédent de plus d'un million d'euros, en légère hausse par rapport à l'année précédente. Ces chiffres montrent que les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées malgré une baisse des produits de fonctionnement (-1.51%). En effet, la Ville a subi une diminution des contributions directes de 269.000€ correspondant pour partie à notre choix de baisser les taux de notre fiscalité locale de 2% mais aussi par rapport à une régularisation effectuée par

le Service des impôts englobant un trop perçu de la contribution 2015. En 2016, il y a également eu un réajustement du produit attendu en 2016 suite à l'exonération des retraités assujettis à la taxe d'habitation en 2015 et des retraités concernés par la suppression de la demi-part des veuves remis en place par le Gouvernement (au total 229.000€).

Au-delà de la fiscalité, d'autres éléments que je tiens à rappeler ici ont eu des incidences budgétaires plus ou moins importantes sur la situation de notre budget.

Tout d'abord, le **transfert du budget d'assainissement** vers notre Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2016 a entraîné un transfert de charges vers notre budget général au titre de la participation au Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement de la Rosselle (+60.000€). Par ailleurs, la mise en place de la redevance spéciale pour les établissements exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par la Communauté d'Agglomération a induit une dépense supplémentaire de 130.000€.

Ensuite, je rappelle aussi qu'en 2016, nous avons enfin soldé **le dossier de la ZAC Ville Haute** qui date de 1995 qui nous a encore coûté 145.647€ en 2016. La Ville a contracté en plus de cela un emprunt relais de 800.000€ pour répondre à l'obligation du transfert à la ville des terrains se situant rue Poincaré. Cette somme a aussi un impact sur notre capital de la dette que nous pourrions récupérer en partie quand ce terrain sera vendu.

Enfin dans un autre domaine, nous avons contracté en juin 2016 un prêt de réaménagement pour solder le dernier **emprunt toxique** de la collectivité contracté en décembre 2007 (un emprunt de 2.066.484€ qui représentait 5,14% de l'encours de la dette) et dont le nouveau contrat prendra effet au 1^{er} avril 2017.

Plus globalement, nos dépenses réelles de fonctionnement au budget principal se sont élevées à 23.701.985€. Nos dépenses réelles d'investissements se sont élevées à 8.013.469€.

Je voudrais aussi souligner le fait que nous avons poursuivi nos efforts pour rembourser le capital de la dette. En 2017, l'encours de la dette est descendu à 40,22 millions d'euros (diminution de 534.000€ entre 2015 et 2016). Si nous avons reçu toutes les subventions d'investissements, la dette aurait pu être inférieure à 40 millions d'euros.

Cette diminution de l'encours de la dette ainsi que la substitution par de nouveaux emprunts avec des taux d'intérêts inférieurs à ceux de l'époque nous ont aussi permis d'amorcer une diminution de l'annuité de la dette (-23.187€) ainsi que des charges de la dette (-125.081€). J'ajouterai que nous avons obtenu ces résultats tout en assurant un haut niveau d'investissements. C'est une nécessité pour soutenir notre économie locale et ses emplois, mais c'est aussi une nécessité pour entretenir un patrimoine communal comme par exemple nos réseaux d'assainissement et nos voiries communales, nos écoles, nos bâtiments ou encore nos infrastructures sportives.

Enfin, nos **charges de personnel** ont diminué de 1,2% pour passer à 12.049.192€ (représentent 46% du budget de fonctionnement) et les charges à

caractère général ont diminué de 1,93% pour s'établir à 5.027.036€ (représentent 19% du budget de fonctionnement).

Mes chers collègues, c'est sur la base de ces résultats et de ces prévisions que nous préparons notre budget 2017.

Notre budget principal devrait se chiffrer autour de 22.680.000€ en dépenses de fonctionnement dont 5.125.000€ de charges à caractère général, 12.200.000€ de charges de personnel et de 3.775.000€ de charges courantes. Les recettes de fonctionnement devraient s'établir à 26.180.000€. Celles-ci proviennent en premier lieu des impôts et taxes (14,62 millions d'euros) et de diverses dotations et participations (9,64 millions d'euros).

En matière d'investissements, il devrait s'établir à 5,4 millions d'euros, hors remboursement du capital de la dette. Nous devrions notamment investir :

- 1,8 millions d'euros dans les bâtiments,
- 2,3 millions d'euros pour l'aménagement de nos voiries et de nos réseaux,
- 0,6 millions d'euros pour les espaces verts et les équipements sportifs,
- 0,5 millions d'euros pour l'urbanisme,
- 0,24 millions d'euros pour les études du NPNRU.

Ce budget devrait être réalisé avec un emprunt de deux millions d'euros, tout en notant que le capital de la dette qui sera remboursé en 2017 sera de 3.033.594€, ce qui nous permettra de poursuivre la diminution de cette charge importante.

Cette année, je vous propose de ne pas toucher aux taux de notre fiscalité communale. Je rappelle qu'en 2016, nous avons décidé de baisser de 2% les taux de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe foncière sur le non bâti (TFPB), part communale.

C'est selon ces paramètres qu'il m'appartient de vous préciser nos propositions d'orientations budgétaires pour l'année à venir et je commencerai par l'investissement.

Dans ce domaine, nous avons décidé cette année de donner la priorité à plusieurs projets :

Tout d'abord, afin de compléter le réaménagement du stade du Schlossberg, nous proposons de réaliser en 2017 **la réfection du parking de la place Eugène Bach ainsi que la réfection de la chaussée de la rue Maurice Barrès**. Cela permettra d'inscrire cet équipement sportif ainsi que le Burghof dans un environnement complètement modernisé (près de 700.000€).

S'agissant du domaine culturel auquel nous sommes particulièrement attaché parce qu'il crée du lien et de la cohésion dans notre ville, nous inscrirons un budget conséquent. D'une part, il s'agira de **finaliser les travaux de la Synagogue** pour permettre d'accueillir notre Ecole du Théâtre municipale dans des conditions optimales de pratiques ainsi que l'association le Castel Coucou. D'autre part, nous engagerons cette année les **études nécessaires au projet de requalification de notre Centre d'Animation Culturelle (CAC)**. Enfin, il s'agira de réaliser l'extension des gradins de l'Harmonie municipale.

Au niveau scolaire, nous poursuivrons les importants travaux de rénovation entrepris depuis notre arrivée en 2008 (pour environ trois millions d'euros, hors gymnases et équipements sportifs). En 2017, il s'agira notamment de réaliser les travaux de menuiserie à l'école de Marienau (2e tranche) et d'achever les travaux de menuiseries et de bardage au gymnase du groupe Scolaire du Wiesberg.

Dans le cadre du renouvellement urbain à Bellevue, l'étude réalisée par le Cabinet AMAR a mis en avant la nécessité de créer une forte centralité au niveau du quartier. C'est dans ce cadre que nous souhaitons **transférer l'école de Bellevue II** sur le site de Bellevue I.

Sur le site ainsi libéré, nous y transférerons **dans une seconde phase le Centre social de Bellevue ainsi que la crèche** actuellement situés rue Henri Kauffmann.

Afin d'amorcer ce projet, nous réaliserons en 2017 les études préparatoires à la réalisation de ces travaux avec comme objectif de rendre le transfert de l'école de Bellevue II opérationnel dès la rentrée de septembre 2018.

Cette année, nous allons également inscrire une dépense assez conséquente pour continuer la **rénovation et la mise en conformité de l'Hôtel de ville** entamée il y a deux ans (environ 290.000€ avec une participation au titre de la réserve parlementaire de 85.500€). Il s'agira de poursuivre les travaux d'isolation des pignons, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, de traitement de l'air et de chauffage ainsi que de mise en conformité électrique). Il s'agira d'améliorer la qualité de l'accueil du public ainsi que les conditions de travail de nos agents.

Nous consacrerons aussi cette année une enveloppe assez importante en matière **d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite** (Hôtel de Ville, foyer du Bruch, Burghof).

Comme vous le savez, les exigences en matière de sécurité ont considérablement évolué suites aux différents attentats et aux risques qui continuent de peser au niveau national. Il est donc plus que jamais nécessaire de penser à la sécurisation de nos bâtiments. En concertation avec les parents d'élèves et les enseignants, nous poursuivrons cette année nos investissements engagés pour améliorer la sécurité de nos établissements. Nous réaliserons par exemple l'installation de deux portails et d'un portillon sécurisés à l'école du Wiesberg (coût de 22.000€, inscrit dans le cadre de la DPV 2016) ou encore la mise en place dans toutes les écoles de la ville de poignets aveugles (12.000€).

Ces investissements en matière de sécurité ne sont pas exhaustifs puisque nous engageons une réflexion en matière d'investissements sur les moyens techniques à mettre en œuvre en particulier pour augmenter la sécurité des manifestations. Par ailleurs, nous réaliserons aussi cette année les études préalables à la réalisation d'un **projet d'extension des locaux de notre police municipale**. Ce projet doit permettre d'améliorer les conditions de travail de nos agents qui sont aujourd'hui, au vu des augmentations d'effectifs, confrontés à un manque d'espace.

En matière de voirie et réseaux, nous consacrerons là aussi un budget important même si cette année sera un peu plus calme que les années précédentes. Dans ce domaine, je tiens à souligner que nous avons investi 14,5 millions d'euros depuis 2008. En 2017, nous souhaitons réaménager la rue Maurice Barrès et la place Eugène Bach que j'ai évoquée il y a quelques instants (700.000€). Nous souhaitons

aussi réaliser le **giratoire au niveau de la rue de la Collerie** (360.000€). Cette année et l'année prochaine nous devons également reverser notre part (eaux pluviales) à la Communauté d'Agglomération pour les travaux de voiries et d'assainissement qui ont été réalisés au niveau de la rue du Pont et de la rue du Rempart dans le cadre du transfert de l'assainissement (327.000€).

En matière d'investissements, je rappelle que la collectivité vient de signer un protocole de préfiguration avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain en présence du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Vis-à-vis de ce protocole, 2017 sera une année d'études à mener pour les quartiers du Wiesberg et de Bellevue et du Bruchgraben (gens du voyage sédentarisés). Elles devront aboutir d'ici la fin de l'année à l'établissement d'un programme d'actions avec l'ensemble des partenaires, et notamment des bailleurs sociaux et privés.

Par ailleurs, je rappelle aussi l'étude partenariale que nous portons pour la redynamisation de notre centre-ville. Il sera absolument essentiel de coordonner ces projets complémentaires et de nous assurer de la meilleure représentativité possible dans les concertations qui y seront menés.

La population devra être pleinement intégrée dans le cadre d'un processus participatif. Dans ces deux domaines, je tiens tout particulièrement à saluer l'implication de la Communauté d'Agglomération qui joue pleinement son rôle à la fois au titre du contrat de ville et aussi de sa compétence en matière de développement économique et de commerce.

Pour conclure, en matière d'investissements, le budget 2017 sera volontaire et pleinement adapté aux besoins de notre territoire. Il se veut aussi préparer les futurs grands investissements : je pense notamment aux études du NPNRU ainsi que pour la redynamisation du centre-ville. Il ambitionne de renforcer l'attractivité de la ville-centre et nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à œuvrer dans ce domaine. Je rappelle que la Communauté d'Agglomération porte avec l'EPFL un projet de requalification de la friche de Sainte Barbe. Avec elle, l'Etat et la Région, nous avons aussi investi des moyens considérables pour améliorer l'accueil au niveau de la gare et l'intermodalité des transports. Enfin, au travers d'importants crédits de l'Etat, d'autres acteurs comme l'hôpital Marie-Madeleine de Forbach jouent aussi un rôle important, avec la modernisation et l'augmentation de son offre de services, la création d'un nouveau parking ou encore avec la création d'un nouvel Ehpad que la ville soutient avec détermination.

En matière de fonctionnement, je vous rappelle que notre budget devrait s'élever à 26.680.000€. Dans ce domaine, nous ne manquons pas d'ambition non plus.

Dans le domaine associatif, je rappelle que 220 associations bénéficient de notre soutien et contribuent au dynamisme et au rayonnement de notre commune. Elles créent du lien et de la cohésion dans la ville, elles sont un élément indispensable à la démocratie, à l'expression du bien-vivre ensemble et permettent aussi à notre ville et à ses concitoyens de bénéficier d'une reconnaissance positive bien au-delà de notre territoire. Notre politique de soutien aux associations continuera de maintenir un haut niveau de participation et représente 15% de notre budget de fonctionnement. Il ne faut pas non plus oublier la part importante de moyens humains et logistiques régulièrement mobilisés pour accompagner les associations dans l'organisation de

leur manifestation. Nous sollicitons toutefois un effort complémentaire à hauteur de 1% pour chacune des associations de la ville. Il est en effet nécessaire que chacun participe à l'effort collectif de baisse de la dette publique, même modestement. Par ailleurs, il conviendra de poursuivre pour le prochain budget notre réflexion sur les modalités d'attribution de nos subventions.

La démocratie participative est plus que jamais d'actualité, notamment au regard des projets d'importance que nous souhaitons mener au titre du NPNRU dans les quartiers du Wiesberg et de Bellevue ainsi qu'au centre-ville. Pour chacun de ces projets, la participation citoyenne est essentielle pour nous permettre de répondre le plus justement aux besoins de notre population.

La démocratie participative est un élément fondamental pour nous et il est essentiel que chacun puisse participer à la vie de notre cité. Que ce soit les Conseils de quartier, les Conseils citoyen, le Conseil Municipal des jeunes ou le Conseil des sages, chacun participe à l'évolution de la ville et au développement des liens entre les habitants. Je rappelle qu'un nouveau **Conseil municipal des jeunes** va être installé dans les tous prochains jours pour une durée de deux ans. Le premier a vu l'accomplissement de l'un de ses projets à savoir la création d'une volière au parc du Schlossberg (réalisée par les services municipaux pour un coût de 11.000€ et 780h de travail), inaugurée en décembre dernier. Le **Conseil de sages** que nous avons installé en décembre dernier sera quant à lui prochainement convoqué pour décider des premières thématiques qu'il sera amené à étudier.

Dans un autre domaine, je rappelle que l'ensemble des personnels communaux est directement ou indirectement mobilisé sur **la question de l'attractivité de la ville**. Comme je l'ai évoqué il y a quelques instants au travers de notre budget d'investissements, nous investissons des moyens considérables dans l'amélioration des infrastructures existantes : voiries et réseaux, infrastructures sportives, scolaires et culturels, etc.

Les investissements sont ce que l'on retient le plus facilement, mais il est aussi bon de rappeler que nos 325 agents (12 millions d'euros de masse salariale) contribuent chacun directement ou indirectement au rayonnement et à l'attractivité de notre ville.

Au niveau de l'embellissement par exemple, n'oublions pas que les espaces verts (entretien des espaces verts et du patrimoine arboré, fleurissement, équipements sportifs et ludiques) mobilisent 26 agents du centre technique communal.

La propreté mobilise quant à elle une vingtaine d'agents, sans compter les nombreuses prestations qui sont commandées auprès de la Régie de quartier. Et dans ce cadre, nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls concernés puisque les bailleurs sociaux et privés doivent assumer leur travail sur leur domaine.

L'attractivité de notre centre-ville, c'est aussi le rôle que joue la ville dans l'animation de ce dernier (245.000€). Cela se manifeste par la prise en charge d'importants équipements sportifs (Stade du Schlossberg), culturels (Médiathèque, Synagogue, CAC) et de notre soutien à de nombreuses associations qui participent pleinement à l'animation de la ville. Nous y contribuons aussi au travers de nombreuses animations que nous menons (fête du printemps, fête des enfants, fête

de la musique, fête nationale, estival du Schlossberg, animations de Noël, etc.) et des nombreux concours que nous prêtons à l'organisation des manifestations associatives.

L'attractivité, c'est aussi le commerce. Et dans ce domaine, nous ne ménageons pas non plus nos efforts. Je rappelle notre implication au niveau de l'organisation de la gestion des foires et marchés, du soutien que nous apportons aux manifestations et braderies organisées par l'Associations des commerçants. Faut-il aussi rappeler que le FiSAC représente 281.000€ de fonds publics dont 75.000€ apportés par la Ville. Il a généré au total 745.000€ d'investissements (2013-2016). Faut-il rappeler l'étude actuelle en cours pour la redynamisation du centre-ville ? Faut-il aussi rappeler les efforts importants consentis par la Communauté d'Agglomération pour la requalification de la friche de Sainte Barbe ?

En matière d'attractivité économique, il ne faut pas non plus oublier que Forbach est le troisième chiffre d'affaires du département et que cela constitue aussi un impact important en termes d'emplois.

Enfin, l'attractivité de la ville se joue aussi au niveau de la sécurité et la tranquillité publique. Actuellement, le service de la Police municipale (Policiers municipaux, ASVP et personnels administratifs) représente 15 agents mobilisés au service de la sécurité et de la tranquillité publique que nous voulons au plus proche de nos concitoyens et de nos commerçants. C'est aussi un travail important de coordination fait avec les services de l'Etat pour assurer au mieux la sécurité et notamment l'encadrement de nombreuses manifestations qui se déroulent à Forbach. En matière de sécurité, la politique de la ville joue aussi un rôle important au titre des actions à mener dans le cadre de la prévention de la délinquance. Dans ce domaine, la Zone de Sécurité Prioritaire a tout son sens puisqu'elle apporte une véritable coordination entre tous les acteurs du territoire qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

L'éducation et la jeunesse font partie des axes forts de notre prochain budget. Je l'ai évoqué en matière d'investissements, nous poursuivrons avec force les rénovations de nos écoles. Nous maintenons un même niveau d'exigence au niveau de la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement. Dans ce cadre, je rappelle que Forbach dispose d'une ATSEM par classe (31 ATSEM), ce qui est loin d'être le cas partout.

Je rappelle aussi l'importance de la présence d'un concierge avec les équipes pédagogiques dans chaque école pour faciliter le travail d'entretien et les petites interventions.

Nous poursuivons nos efforts dans le domaine du périscolaire (coût : 545.000€ avec la cantine et reste à charge pour la commune : 263.000€) pour lequel nous veillons à l'amélioration permanente de la qualité du service rendu ainsi qu'à l'accessibilité du périscolaire pour toutes les familles.

Le bilinguisme est assuré dans l'ensemble des écoles publiques de la ville. Je rappelle que nous mettons deux emplois d'assistantes de langues et prenons indirectement en charge les indemnités et frais d'hébergement d'un service civique au niveau de l'école du centre (pour un coût total d'environ 60k€). Nous avons aussi inscrit l'objectif que chaque enfant inscrit au périscolaire bénéficie d'au moins une activité en allemand dans chaque cycle.

Enfin, la jeunesse c'est aussi l'insertion et la formation professionnelle. En matière d'emploi, je souhaite vous rappeler notre investissement aux côtés des jeunes dans le cadre de la campagne des jobs d'été qui sera reconduite comme chaque année et aussi dans le cadre des recrutements d'emplois avenir ou de contrats aidés. L'objectif de cette politique est de permettre aux jeunes de mettre un pied à l'étrier et de bénéficier d'une réelle formation professionnelle. Il faut ajouter à cela que nous mettons en place la clause d'insertion sociale pour tous les marchés de travaux d'un montant supérieur à 50.000€ et dont le suivi est assuré en partenariat avec l'AGEME. Par ailleurs, la Régie de quartier effectue pour le compte de la ville le nettoyage du quartier du Wiesberg pour un montant annuel de 181.000€. Elle organise deux chantiers d'insertion (nettoyage du quartier de Bellevue et le journal du quartier du Wiesberg) subventionnés à hauteur de 50.000€.

La **cohésion sociale** et la solidarité sont aussi un domaine dans lequel nous engageons beaucoup de moyens de la collectivité. Il y a d'abord tout un champ dans le cadre de la politique de la ville au travers de laquelle nous soutenons les actions relatives à la cohésion sociale, à la solidarité et aussi à la prévention de la délinquance. Cette année, il s'agira aussi de partager et de tirer les enseignements de l'analyse sur les besoins sociaux que nous avons menés à l'échelle du territoire. Dans notre budget 2017, il faudra tenir compte des besoins exprimés dans le cadre de cette étude. Ils impliqueront une adaptation de nos moyens pour d'accompagnement pour réduire au maximum les situations de précarité. Notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aura un rôle de premier rang.

Pour réaliser ce programme volontariste, il faut une administration, dynamique et adaptée aux besoins de notre population. Si les effectifs ne devraient pas sensiblement évoluer en 2017, des recrutements seront engagés pour compenser certains départs à la retraite et d'autres pour les services en sous-effectifs.

Dans le cadre de la loi NOTRe, nous poursuivons la démarche de mutualisation des services. Après avoir mutualisé l'instruction des permis de construire, nous avons mutualisé le service des archives et le service de l'informatique depuis le 1^{er} janvier de cette année.

D'autre part, le diagnostic partagé que nous avons engagé il y a plus d'un an conduira cette année à des réorganisations de services. A cet égard, des ateliers de travail commenceront ces tous prochains jours. Concomitamment, nous avons aussi entrepris une démarche d'évaluation et d'information sur les risques psychosociaux qui a pour objectif de participer au mieux-être de nos agents, notamment au travers d'une meilleure organisation.

La parité femme-homme est aussi un élément important de notre réflexion.

Ces démarches sont aussi à articuler avec la mise en place dès cette année du nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Celui-ci a pour objectif de donner à la collectivité la possibilité d'une politique salariale plus dynamique. Elle lui permettra de valoriser plus justement les compétences et le niveau d'engagement des agents. Ce nouveau régime viendra remplacer le précédent d'ici la fin de l'année et ne

devrait pas avoir d'impact significatif sur la masse salariale globale. Cette réforme du régime indemnitaire devra être mise en perspective avec création d'une politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) dont la collectivité a besoin pour mieux anticiper les évolutions d'effectifs et des besoins de compétences.

Ces deux démarches devront aussi intégrer les évolutions de la loi notamment par rapport à la parité femme-homme qui est depuis 2014 et la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, une obligation dans l'environnement professionnel.

Mes chers collègues, voici les orientations budgétaires que nous vous proposons.

Elles ont pour objectif de créer les conditions d'un vivre-ensemble favorable pour tous nos concitoyens et propice à ce que la vie – économique et sociale – se développe toujours davantage dans un bassin de vie transfrontalier. Forbach est la ville-centre de son agglomération et le moteur de la Moselle-Est.

Comme je vous l'ai dit en 2014, nous avons employé le mandant précédent pour consolider la situation de notre ville au travers d'une gestion rigoureuse, d'une diminution de la dette et de la pression fiscale. Les résultats sont là et montrent que nos orientations produisent au fur et à mesure des années les effets escomptés.

Grâce à ce travail de consolidation, nous pouvons aujourd'hui nous engager car nous sommes exactement dans le bon créneau pour bénéficier des nombreux accompagnements de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération et de nos différents partenaires publics et privés.

Grâce à nos actions, Forbach a aujourd'hui toutes les cartes nécessaires pour engager sa mutation.

Soyons fiers et enthousiastes car nous entrons dans une nouvelle phase pour l'attractivité et le rayonnement de notre ville.

Je vous remercie pour votre écoute et ouvre dès à présent le débat.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi NOTRe du 7 août 2014, le DOB s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT). Le présent rapport d'orientation budgétaire rappelle le contexte économique et budgétaire de l'élaboration du Budget Primitif 2017, propose une analyse de la situation financière de la Ville et précise les grandes orientations du BP 2017.

A) Le contexte économique

Au niveau mondial, le climat conjoncturel se caractérise selon l'OCDE par une faible progression des échanges et par des distorsions du système financier, notamment des taux d'intérêts exceptionnellement bas et une surchauffe des marchés immobiliers dans de nombreux pays. Ce contexte devrait conduire à une légère accélération de la croissance de l'économie mondiale pour 2017.

En zone euro, l'inflation redevenue positive en juin 2016 est demeurée très faible, atteignant + 0,2% en moyenne en 2016. L'inflation devrait poursuivre sa remontée progressive, suivant la tendance du prix du pétrole, pour in fine rester à +1,7 % en moyenne en 2017. La croissance de l'inflation devrait progressivement affecter négativement le pouvoir d'achat.

Enfin en France, la croissance a fait son retour en 2015 et s'est maintenue en 2016. L'investissement des ménages connaît une forte hausse grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propices à l'investissement immobilier. Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.

B) Le contexte budgétaire national : une contribution au redressement des finances publiques (CRFP) diminuée de moitié pour le bloc communal

L'élaboration du budget de la collectivité s'inscrit dans un cadre budgétaire national caractérisé depuis plusieurs années par une politique volontariste de redressement des comptes publics.

Les principales mesures de la loi de finances pour 2017 impactant les collectivités territoriales :

2017 constitue le quatrième exercice d'application de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP). L'article 14 de la LF 2017 traduit l'engagement présidentiel de réduction de la moitié de la CRFP 2017 du bloc communal par rapport à sa contribution 2016.

La Ville de Forbach contribue à ce redressement au travers de sa dotation forfaitaire qui a baissé sur les trois derniers exercices de 1 162 000 €. Dans le même temps, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) ont augmenté. Ce faisant, les dotations de l'État sont restées, sur cette même période, au même niveau. En 2017, la baisse de la dotation forfaitaire est estimée à 230 000 €, l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine est évaluée à 400 000 €, celle de la Dotation Nationale de Péréquation à 40 000 €.

La Loi de Finances pour 2017 est fondée sur une hypothèse de croissance du PIB de 1,5 % et une inflation prévisionnelle de 0,8 %. Le coefficient d'augmentation des valeurs locatives cadastrales a été fixé par la LF 2017 à 1,004 pour 2017. A taux d'imposition constant, les taxes foncières et les taxes d'habitation augmenteraient donc de 0,4%. Ce taux n'a jamais été aussi bas depuis l'instauration de cette règle au début des années 70.

En matière de péréquation, la Loi de Finances 2017 poursuit la politique de forte progression des enveloppes de la Dotation de Solidarité Urbaine (+180 M€) et de la Dotation de Solidarité Rurale (+ 117 €).

Par ailleurs, l'article 59 de la Loi de Finances 2017 abroge l'article 150 de la Loi de Finances pour 2016 qui instaurait une nouvelle architecture de la DGF à compter de 2017. La réforme de la DGF est ainsi renvoyée à une future loi de finances spécifique aux collectivités.

Le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales voit son volume maintenu à 1 Md€ en 2017.

Enfin, le fonds de soutien à l'investissement, créé par la Loi de Finances pour 2016 afin d'atténuer l'impact de la baisse des dotations de l'Etat sur l'investissement des collectivités, est porté de 1 à 1,2 Md€. La moitié de ce fonds géré par les Préfets de Région est fléché vers les territoires ruraux. 600 M€ sont consacrés aux grandes priorités nationales et sont accessibles aux territoires urbains. En 2016, la Ville a perçu 154 k€ de subventions d'investissement au titre du FSIL.

BUDGET PRINCIPAL

A) LES RÉSULTATS GLOBAUX 2016

Budget	Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Principal	Fonctionnement	23 701 985,28	25 960 674,85	2 258 689,57
	Investissement	8 013 468,84	7 870 532,66	- 142 936,18
	Reports N-1	1 511 751,18	516 753,75	- 994 997,43
	Sous-Total	33 227 205,30	34 347 961,26	1 120 755,96
	Restes à réaliser	335 341,15	375 265,17	39 924,02
	Total	33 562 546,45	34 723 226,43	1 160 679,98
Lotissement Simon	Fonctionnement	428 154,44	373 683,72	- 54 470,72
	Investissement	245 803,79	135 409,13	- 110 394,66
	Sous-Total	673 958,23	509 092,85	- 164 865,38
	Restes à réaliser			-
	Total	673 958,23	509 092,85	- 164 865,38
Burghof	Fonctionnement	152 615,57	112 600,00	- 40 015,57
	Investissement	9 918,45	20 824,46	10 906,01
	Reports N-1	4 122,28	91 303,46	87 181,18
	Sous-Total	166 656,30	224 727,92	58 071,62
	Restes à réaliser			-
	Total	166 656,30	224 727,92	58 071,62
Consolidé	Fonctionnement	24 282 755,29	26 446 958,57	2 164 203,28
	Investissement	8 269 191,08	8 026 766,25	- 242 424,83
	Reports N-1	1 515 873,46	608 057,21	- 907 816,25
	Sous-Total	34 067 819,83	35 081 782,03	1 013 962,20
	Restes à réaliser	335 341,15	375 265,17	39 924,02
	Total	34 403 160,98	35 457 047,20	1 053 886,22

B) ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

Le budget réalisé en 2016 se caractérise notamment par une stabilité des charges de personnels (qui s'appuie essentiellement sur la stabilité des effectifs), une capacité d'autofinancement positive et une diminution de l'encours de la dette.

La situation financière de la Ville de Forbach continue à évoluer dans un contexte économique général difficile. 2016 était d'ailleurs le premier exercice réalisé sans budget annexe d'assainissement, l'assainissement des eaux usées ayant été transféré à la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France. Ce dernier était excédentaire et permettait d'apporter une contribution de 225.000€ au budget général (produit du domaine).

FUNCTIONNEMENT ET AUTOFINANCEMENT (CA 2016)

On constate une diminution des dépenses de fonctionnement (-1,61 %) et une diminution des produits de fonctionnement (-1,51 %) essentiellement due à la baisse des ressources fiscales (geste fiscal à l'attention des retraités assujettis depuis 2015 à la taxe d'habitation du fait de la hausse de leur revenu fiscal de référence) et du produit du domaine (perte de la contribution du budget annexe d'assainissement, transféré à la Communauté d'Agglomération en 2015).

Les charges de personnel, qui représentent 46 % des dépenses de fonctionnement, diminuent sensiblement (-1,21 %), les charges à caractère général diminuent (-1,93 %) et représentent 19 % du budget de fonctionnement, les subventions et participations augmentent légèrement (+0,14 %) et représentent 15 % du budget.

La capacité d'autofinancement représente cette année 14 % du Budget.

Ce budget est marqué par un très haut niveau d'investissement (+4,54 % par rapport à 2015) avec d'importants chantiers, l'aménagement du complexe sportif du Schlossberg comprenant la rénovation de la piste d'athlétisme et la construction d'un terrain de football synthétique, les travaux de modernisation du Cosoc du Wiesberg et de couverture du gymnase de Bellevue, projets

bénéficiant de la dotation politique de la Ville, les travaux de voirie (aménagement et renforcement de chaussées rue des Moulins, Rocade Nord (entre la rue des Moulins et la rue des Jardins), rue Félix Barth...) et les travaux dans les Ecoles.

Le recours à l'emprunt pour financer ces investissements s'est chiffré à 2,5 M€ dont 0,5 M€ de crédit relais qui sera remboursé en 2017.

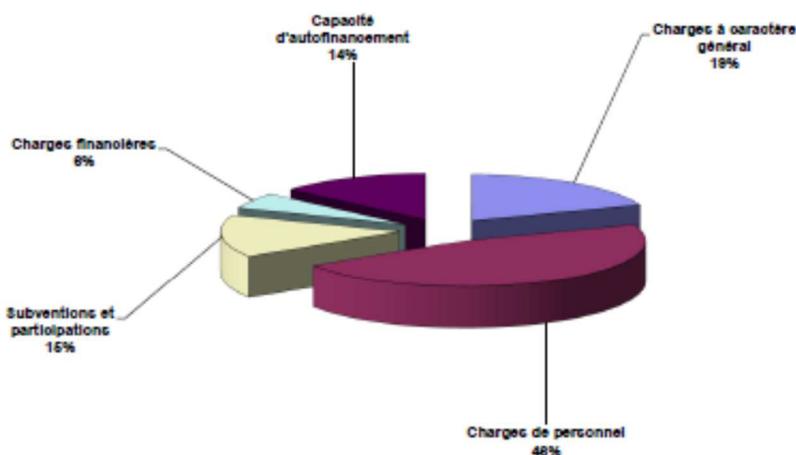
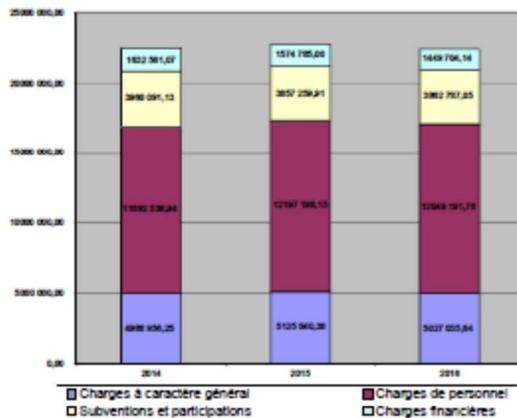


Tableau de synthèse

	2015	2016	2016/2015
Produits de fonctionnement	26 314 654,15 €	25 916 995,63 €	-1,51%
Ressources fiscales	14 866 450,64 €	14 670 588,83 €	-1,32%
Dotations et participations	9 574 734,80 €	9 598 928,62 €	0,25%
Produits du domaine	1 349 455,42 €	1 153 931,80 €	-14,49%
Autres produits sf 775	524 013,29 €	493 546,38 €	-5,81%
Charges de fonctionnement sf 67	22 755 083,44 €	22 388 718,59 €	-1,61%
Charges à caractère général	5 125 840,38 €	5 027 035,64 €	-1,93%
Charges de personnel	12 197 198,15 €	12 049 191,76 €	-1,21%
Subventions et participations	3 857 259,91 €	3 862 787,05 €	0,14%
Charges financières	1 574 785,00 €	1 449 704,14 €	-7,94%
Capacité d'autofinancement	3 559 570,71 €	3 528 277,04 €	-0,88%
Dépenses d'équipement	4 740 880,88 €	4 955 922,36 €	4,54%
Remboursement K de la dette	3 056 780,56 €	3 033 593,72 €	-0,76%
Emprunts	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	0,00%

DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ (-1,61 %)

Évolution des charges de fonctionnement



Les charges à caractère général sont en baisse (-1,93 %) due principalement aux dépenses eau, électricité, chauffage et carburants et à l'entretien de l'éclairage public effectué en régie.

Les charges de personnel diminuent (-1,21 %).

Les charges financières poursuivent leur recul (- 7,94 %) et représentent 68 € par habitant contre 72 € en 2015.

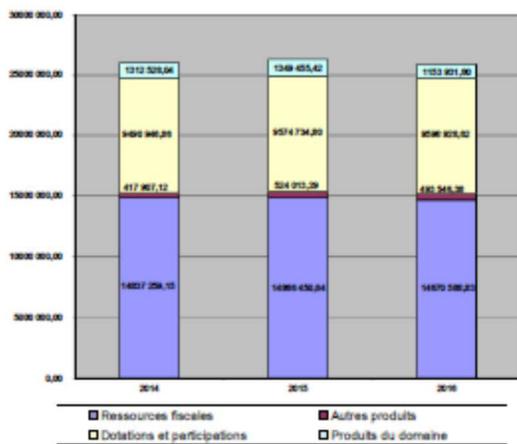
Les subventions et participations sont en légère hausse (+ 0,14%) en raison de l'évolution démographique entrant dans le calcul des participations au Syndicat Intercommunal de l'Entretien et de l'Aménagement de la Rosselle (SIEAR) et à l'Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain (ACBHL).

	2014	2015	2016
Charges à caractère général	4 988 956,25	5 125 840,38	5 027 035,64
Charges de personnel	11 892 538,94	12 197 198,15	12 049 191,76
Subventions et participations	3 960 091,13	3 857 259,91	3 862 787,05
Charges financières	1 632 561,07	1 574 795,00	1 449 704,14
	22 474 147,39	22 766 083,44	22 388 718,59

Le ratio de rigidité des charges structurelles qui mesure le rapport entre la somme des charges de personnel + contingents + charges d'intérêts et le total des produits réels de fonctionnement reste stable autour de 53 %. Ce niveau de charges structurelles peut être considéré correct pour une commune de cette taille. Dans un contexte de relative stabilité des produits réels (avec une décision prise par la municipalité de diminuer les taux de la TH et de la TFNB de 2 %), l'amélioration du taux de couverture de charges repose sur la nécessaire maîtrise des charges de personnel (personnel titulaire et personnel non titulaire ou contrat d'insertion) et des charges financières, corollaire de la maîtrise de la dette.

DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT EN DIMINUTION (-1,51 %)

Évolution des produits de fonctionnement



Les ressources fiscales représentent 56,6 % du produit de fonctionnement.

On constate une diminution du produit fiscal due principalement à la baisse du produit des contributions directes pour un montant de 269 000 € s'expliquant par la diminution des taux TH et TFNB de 2 % décidée par la municipalité et la régularisation effectuée par le Service des impôts englobant le trop perçu de la contribution 2015 et le réajustement du produit attendu pour 2016 (exonérations des retraités assujettis à la taxe d'habitation en 2015 et des retraités concernés par la suppression de la « demi-part des veuves »).

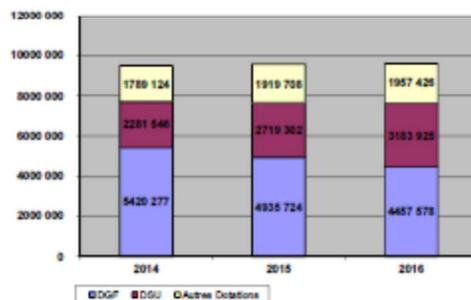
Reversements de fiscalité par la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France

La ville a perçu de l'intercommunalité 4,037 M€ contre 4,052 M€ en 2015 au titre des dotations de compensation (3,88 M€) et de solidarité communautaire (0,157 M€) en très légère baisse.

La mutualisation avec la CAFPF des services informatiques entrainera en 2017 une diminution de la dotation de compensation correspondant aux charges du personnel transféré et à la prise en charge des investissements en matériel Informatique (PC).

	2014	2015	2016	2017
Ressources fiscales	14 837 259,15	14 866 450,64	14 672 751,26	14 622 000,00
Dont produits des 3 taxes	9 265 130,00	9 427 110,00	9 138 009,00	9 330 000,00
Autres produits et 775	417 907,12	524 013,29	493 698,35	363 000,00
Dotations et participations	9 490 946,86	9 574 734,80	9 398 928,62	9 642 000,00
Produits du domaine	1 312 528,04	1 349 455,42	1 158 638,26	1 060 000,00
	26 038 641,17	26 314 654,15	25 924 016,49	25 687 000,00

Évolution des dotations et participations



	2014	2015	2016	2017
DGF	5 420 277,00	4 935 724,00	4 457 578,00	4 035 000,00
DSU	2 281 546,00	2 719 302,00	3 183 925,00	3 660 000,00
Autres Dotations	1 789 124,00	1 919 708,00	1 957 426,00	1 947 000,00
	9 490 947,00	9 574 734,00	9 598 929,00	9 642 000,00

Les dotations et participations représentent 37 % et progressent légèrement (+25 000 €). La baisse de la DGF d'un montant de 478 000 € est quasi compensée par l'augmentation de la DSU pour une somme de 465 000 €. Les Autres Dotations représentent principalement les compensations de l'Etat (TF, TH, fond de soutien périscolaire...).

C) ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES DÉPENSES DE PERSONNEL

I - Evolution des effectifs

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, prévoit que ce dernier comporte des informations relatives à la structure des effectifs aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la collectivité.

Situation au 31 décembre de chaque année

	2013	2014	2015	2016
Agents permanents *	300	302	295	300
dont Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	287	287	280	285
dont Non Titulaires permanents	13	15	15	15
Agents non permanents	20	19	27	25
TOTAL	320	321	322	325

*Les agents en disponibilité pour convenances personnelles ne sont pas comptabilisés

En 2016, l'évolution des effectifs a été relativement faible. Il est à noter le recrutement d'un nouveau Chef de service de la Police Municipale.

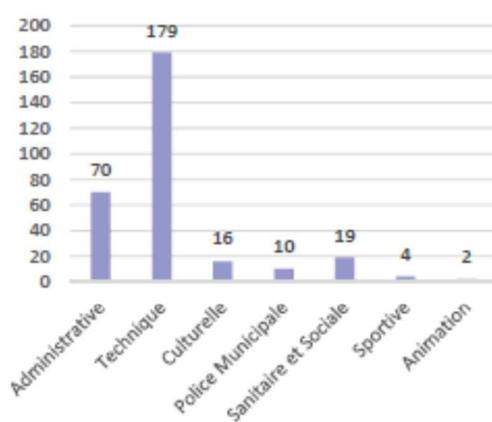
L'augmentation du nombre d'agents permanents, en 2016, s'explique par une volonté de pérenniser plusieurs « emplois d'avenir » nécessaires pour remplacer les départs à la retraite et compléter les services en sous-effectifs.

Répartition des agents permanents

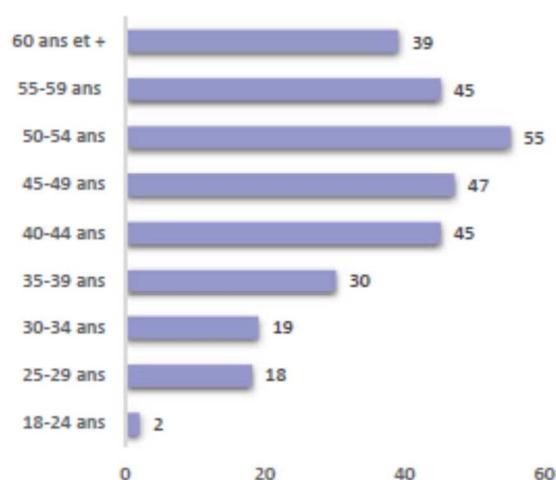
	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total	
	Nombre d'agents	Equivalent Temps plein	%	Nombre d'agents	Equivalent Temps plein	%	Nombre d'agents	Equivalent Temps plein	%	Nombre d'agents	Equivalent Temps plein
2013	9	9	3,00%	51	51,2	17,00%	240	231,47	80,00%	300	291,67
2014	10	9,6	3,31%	54	53,2	17,88%	238	229,9	78,81%	302	292,7
2015	12	11,3	4,08%	49	48,2	16,67%	234	225,5	79,32%	295	285
2016	11	10	3,67%	53	51,5	17,67%	236	226,5	78,67%	300	288

L'augmentation du nombre d'agents permanents en 2016 est de 1,7% et de 1% en équivalent temps plein.

Répartition des emplois permanents par filière



Répartition des effectifs par tranches d'âge



La moyenne d'âge des agents permanents est de 47 ans et 10 mois

Départs en retraite

	2013	2014	2015	2016	De 2013 à 2016	Départs prévus en 2017
Nombre d'agents	12	9	8	3	32	7
Moyenne d'âge	62 ans 7 mois	62 ans 8 mois	62 ans 4 mois	64 ans 10 mois	63 ans 1 mois	62 ans 11 mois

Régime indemnitaire

Le régime indemnitaire des agents de la Ville de Forbach se structure de la manière suivante :

- des primes liées aux cadres d'emplois
- des primes permettant de valoriser la fonction des agents d'encadrement ou qui exercent des responsabilités particulières et/ou qui sont amenés à effectuer des heures supplémentaires.

Ces primes seront remplacées par le nouveau régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P.), dont la mise en œuvre est actuellement en cours.

Le montant global du régime indemnitaire des agents s'élève, pour 2016, à 945 894 €, soit 11,43 % de la rémunération brute globale.

Heures supplémentaires

	Total en €	% évolution
2013	118 436,31 €	
2014	149 597,31 €	+ 26,31 %
2015	169 703,57 €	+ 13,44 %
2016	139 941,63 €	- 17,54 %

La maîtrise des heures supplémentaires engagée et le suivi régulier par les services permettent d'en contenir le volume.

Bonification indiciaire

	Total en €	% évolution
2013	56 699,85 €	
2014	55 427,50 €	- 2,25 %
2015	57 743,94 €	+ 4,18 %
2016	58 511,91 €	+ 1,33 %

NBI : des rattrapages ont été effectués en 2015.

Avantages en nature

14 agents exerçant essentiellement des fonctions de concierges d'école, gardiens d'équipements sportifs, culturels ou de cimetière bénéficient d'un logement de fonction et perçoivent à ce titre des avantages en nature.

II - Evolution des dépenses de personnel

	2014	2015	2016
Dépenses	11 892 539	12 197 198 €	12 049 192
Variation en %	+ 3	+ 2,6	- 1,2

Les dépenses sont compensées par les aides versées (contrat d'insertion, dispositif Trilingua, mise à disposition de personnel, indemnités journalières versées par la C.P.A.M. et l'assurance statutaire). Ces compensations se chiffrent, en 2016, à 658 685 € (5,47% des dépenses de personnel).

La baisse des dépenses de personnel, en 2016, est due à plusieurs facteurs : recrutements reportés, non remplacement d'agents partis à la retraite, décès...

Pour 2017, les charges de personnel intègrent les diverses mesures décidées par l'État ainsi que le coût, en année pleine, des recrutements effectués courant 2016.

Ainsi, l'évolution prévisionnelle des charges de personnel sera à la hausse, en raison du relèvement des cotisations (plafond annuel de la sécurité sociale, cotisations vieillesse, cotisations CNRACL), de la mise en œuvre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (P.P.C.R.), et du « glissement vieillesse technicité » (G.V.T.), de l'augmentation du point indiciaire.

En matière d'effectifs, la situation ne devrait pas sensiblement évoluer. Les départs à la retraite seront compensés dans les secteurs prioritaires (sécurité, encadrement) ou ceux en sous-effectifs.

La mise en place prochaine de la R.I.F.S.E.E.P. et du G.P.E.E.C. devront permettre de redynamiser la politique salariale de la collectivité dans un cadre budgétaire stable.

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du budget de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement du capital de la dette, dépenses d'équipement...) Elle est calculée par la différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cessions d'immobilisations) et les charges réelles.

La capacité d'autofinancement a évolué (-2,10 %) du fait de la baisse des produits de fonctionnement (liée à la baisse des ressources fiscales et du produit du domaine) mais reste positive comme les années précédentes.

Evolution de la capacité d'autofinancement :

2014	2015	2016	2017 (prévisionnelle)
3 637 699 €	3 559 570 €	3 484 937 €	3 500 000 €

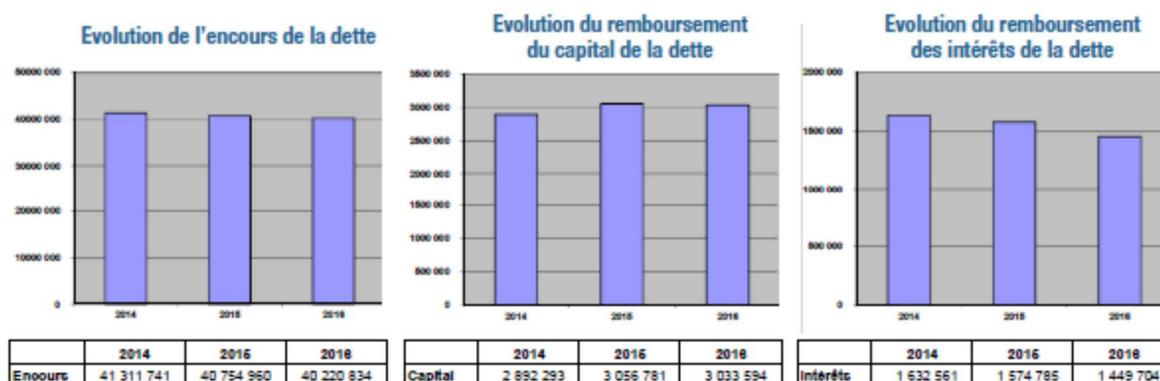
La CAF nette pour 2016, après remboursement du capital des emprunts, est de 451 340 €.

L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette sur les 3 derniers exercices est passé de 41,31 M€ à 40,22 M€, confirmant la volonté politique de baisse de l'endettement.

La Ville a contracté en 2016 un emprunt d'un montant de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne de Lorraine au taux de 1,39 % sur une durée de 20 ans. Des subventions d'investissement et des produits de vente n'ayant pas pu être perçus en totalité sur l'exercice 2016, un crédit relais de préfinancement a dû être contracté pour un montant de 500 000 € auprès de la Caisse d'Épargne de Lorraine au taux fixe de 0,80 % ; ce crédit sera remboursé en 2017 dès que ces produits seront réalisés.

Aussi, si ces recettes inscrites au BP 2016 avaient été encaissées sur l'exercice, l'encours de la dette au 31.12.2016 se situerait à 39,72 M€.



Evolution de la dette par habitant

Année	2014	2015	2016	2017
Dette par habitant en €	1881	1864	1820	1770

Le taux moyen global de la dette est de 3,44 %.

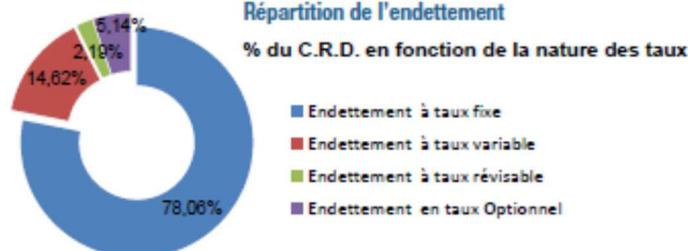
La capacité de désendettement (dette/CAF brute) est de 11 ans et 4 mois.

En ce qui concerne la typologie de la dette, 94,86 % de l'encours de la dette est classé en «A1» sur la grille GISSLER (CRD de 38 154 350€). Seul 1 emprunt d'un capital de 2 066 484 € représentant 5,14 % de l'encours de la dette est classé en E3 (à risque). Cet emprunt a été réaménagé courant juin 2016 par un nouveau contrat classé en A1 avec effet du 1^{er} avril 2017. Le risque lié à ce contrat ne pèse plus sur l'encours de la Ville.

Le fonds de soutien a octroyé une aide totale d'un montant de 173 365 € qui sera versée conformément à l'échéancier qui nous a été notifié courant octobre 2016 (13 versements annuels d'un montant de 13 335 €) pour les emprunts à risque qui ont été réaménagés en 2014 et 2016.

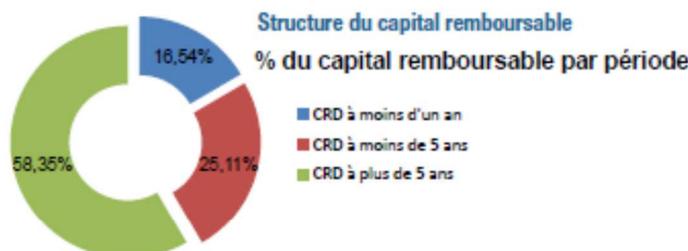
Typologie de la répartition de l'encours

- 31,395 M€ à taux fixe (78,06% de l'encours)
- 5,880 M€ à taux variable (14,62 % de l'encours)
- 0.879 M€ au taux livret A (2,19 % de l'encours)



En ce qui concerne la maturité de la dette, l'encours de la dette est constitué comme suit :

- CRD à moins d'un an : 6,652 M€ soit 16,54 %
- CRD à moins de 5 ans : 10,101 M€ soit 25,11 %
- CRD à plus de 5 ans : 23,468 M€ soit 58,35 %

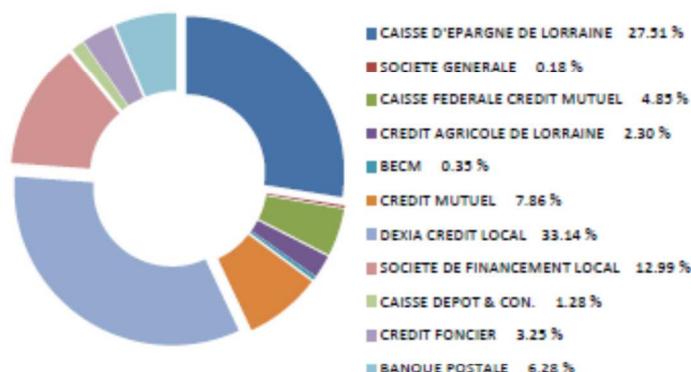


La dette de la Ville est actuellement constituée de 47 emprunts contractés auprès de 11 établissements bancaires différents ; 33,14 % de l'encours correspondant à des prêts contractés auprès de DEXIA CREDIT LOCAL et 27,51 auprès de la Caisse d'Epargne de Lorraine.

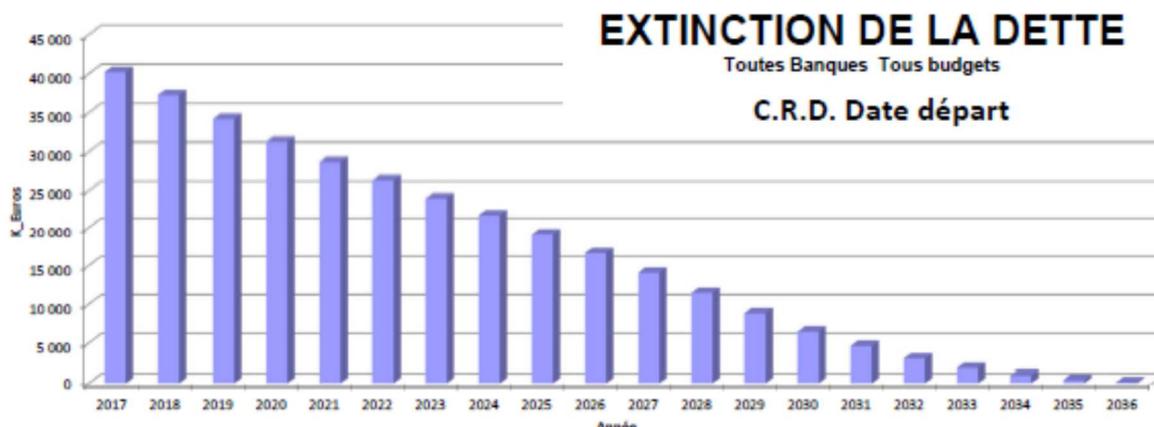
Répartition de l'encours par banque (en K€)

CAISSE D'EPARGNE DE LORRAINE	11 065
SOCIETE GENERALE	72
CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL	1 952
CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE	927
BECM	139
CREDIT MUTUEL	3 162
DEXIA CREDIT LOCAL	13 328
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	5 226
CAISSE DEPOT & CON.	516
CREDIT FONCIER	1 308
BANQUE POSTALE	2 525

% de l'encours dans chacune des banques



L'extinction de la dette actuelle est fixée à 2036.



Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
C.R.D. Date départ	40 220	37 280	34 200	31 280	28 672	26 327	23 994	21 980	19 100	16 613	14 064	11 447	8 620	6 483	4 621	3 012	1 806	980	439	

C) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

Un budget 2017 dans la continuité des orientations 2016

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est nécessaire pour garder un niveau d'investissement conséquent tout en faisant face à la baisse des dotations de l'Etat.

1) Les orientations en matière de fonctionnement.

En matière de recettes, aucune hausse de fiscalité directe n'est envisagée. Une augmentation de 1 % du produit des 3 taxes est retenue, elle correspond à l'actualisation en loi de finances et à l'augmentation physique des bases. En 2017, le montant global de la participation versée à la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France sera diminué de 220 000 € correspondant au transfert de charges dans la mutualisation des Services Informatiques.

En ce qui concerne les dotations, le produit attendu est estimé en hausse de 0,4 %.

Le montant total prévisionnel des recettes devrait se chiffrer à 26,18 M€.

Concernant les dépenses d'un montant de 22,68 M€, une augmentation des dépenses salariales d'environ 200 k€ est envisagée compte tenu de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} février 2017 et de la réforme des grilles indiciaires et des embauches éventuelles. Le montant des dépenses affecté aux autres chapitres du budget de fonctionnement devrait être maintenu à un niveau proche de celui de l'exercice précédent.

L'épargne brute est estimée à 3,5 M€

FONCTIONNEMENT	CA 2016	BP 2017
Dépenses	22 388 717 €	22 680 000 €
dont chapitre 011 (charges à caractère général)	5 027 036 €	5 125 000 €
dont chapitre 012 (charges de personnel)	12 049 191 €	12 200 000 €
dont chapitre 65 (autres charges gestion courante)	3 862 787 €	3 775 000 €
dont chapitre 66 (charges financières)	1 449 703 €	1 430 000 €
Épargne brute	3 484 937 €	3 500 000 €
Recettes	25 960 675 €	26 180 000 €

2) Les orientations en matière d'investissement.

Hors remboursement de la dette, la Ville devrait investir en 2017 près de 5,4 M€ :

- Bâtiments : 1,8 M€ (Hôtel de Ville, Bâtiments scolaires, Rénovations Equipements de Quartier)
- Voirie : 2,3 M€ (Aménagements de voirie et trottoirs, éclairage public, réseaux divers)
- Espaces verts-Sport : 0,6 M€ (Aménagements paysagers et équipements sportifs)
- Urbanisme et Services Divers : 0,5 M€.
- Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (N.P.N.R.U.) : 0,24 M€

Un recours à l'emprunt pour un montant de 2 M€ sera nécessaire pour financer ces investissements qui bénéficieront de subventions à hauteur de 0,87 M€.

A noter également que suite au transfert du service, le parc informatique est racheté au montant de sa valeur non amortie, soit 0,37 M€ par la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France.

Le transfert de la section de fonctionnement (autofinancement) vers la section d'investissement prévu est de 3,5 M€

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT SIMON 3

Le budget du lotissement Simon 3 présente un déficit de clôture d'un montant de 54 470 € sur la section fonctionnement et de 110 394 € sur la section d'investissement provenant de la non-réalisation de ventes de terrains.

En 2016, deux terrains ont été vendus pour un montant de 131 600 €, la voirie définitive a été réalisée pour 110 400 €

38 parcelles ont été proposées dans ce lotissement, une seule est encore disponible, l'avant dernier terrain ayant trouvé preneur début 2017.

Budget	Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Lotissement Simon	Fonctionnement	428 154,44	373 683,72	- 54 470,72
	Investissement	245 803,79	135 409,13	- 110 394,66
	Sous-Total	673 958,23	509 092,85	- 164 865,38
	Restes à réaliser			-
	Total	673 958,23	509 092,85	- 164 865,38

BUDGET ANNEXE DU BURGHOF

Le Conseil Municipal a décidé de gérer les locations des salles du Centre Européen des Congrès du Burghof en régie directe à compter du 1^{er} janvier 2014 ; les opérations apparaissant dans un budget annexe.

L'excédent réel de clôture 2016 intégrant le résultat reporté 2015 se chiffre à 58 072 €.

Budget	Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Burghof	Fonctionnement	152 615,57 *	112 600,00	- 40 015,57
	*dont versement budget Ville	60 000,00		
	Investissement	9 918,45	20 824,46	10 906,01
	Reports N-1	4 122,28	91 303,46	87 181,18
	Sous-Total	166 656,30	224 727,92	58 071,62
	Restes à réaliser			-
	Total	166 656,30	224 727,92	58 071,62

o

o o

7.- Dotation de Solidarité Urbaine.

Créée en 1991, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) vise à aider la collectivité à améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources propres et supportant des charges très élevées. Les ZUS ont été supprimées et remplacées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) le 1er janvier 2015, pour Forbach, les quartiers de Bellevue et du Wiesberg. Le quartier du Bruch est quant à lui identifié comme Quartier de Veille Active (QVA) et ainsi maintenu dans la Politique de la Ville.

Au-delà des quartiers prioritaires, il faut prendre en compte le quartier vécu correspondant aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent habituellement. Ces lieux qui relèvent des aspects de la vie quotidienne de la population doivent faire l'objet d'une attention particulière et sont identifiés au sein du Contrat de Ville.

Attribuée par l'Etat, la DSU est calculée en prenant en compte divers critères : le potentiel financier, le revenu moyen des habitants, le nombre des bénéficiaires d'aides au logement et le pourcentage de logements sociaux.

En 2016, la Ville a perçu une dotation d'un montant de : 3 183 925 €.

Cette dotation doit être principalement utilisée pour l'amélioration du cadre de vie dans les secteurs bénéficiant de la Politique de la Ville. Il convient donc de préciser l'affectation des moyens et les principales réalisations ou actions concernées :

Réalisations et actions	Montant T.T.C. des opérations
Centres Sociaux	509 368
Politique de la Ville	57 002
Dispositif de Réussite Educative	78 500
Bourse aux permis	4 800
Chantiers d'insertions	50 000
Poste de Chargé de Projet Politique de la Ville	4 000
Equipe de Prévention Spécialisée	48 500
Actions en direction des Personnes Agées	90 000
Actions en direction de la Petite Enfance	273 694
Centre Communal d'Action Sociale pour les secours	56 356
Subvention UPT Intégration Sociale	2 883
Insertion par le Sport	14 881
Sports Vacances Loisirs	16 964
Travaux Centres Sociaux / Maisons de Quartier : Bellevue – Bruch – Wiesberg	31 116
Travaux Stades Gymnases : Bellevue – Bruch – Wiesberg	693 003
Travaux vidéo-protection : Bruch – Wiesberg	7 656
Travaux crèches / Haltes Garderies : Bellevue – Wiesberg	22 131
Travaux Logements Sociaux : Wiesberg	19 089
Travaux divers voirie / assainissement : Bellevue – Bruch – Wiesberg	266 011
Travaux Groupes Scolaires : Bellevue – Bruch – Wiesberg	82 174
Travaux aménagements espaces verts : Bellevue	2 808
Travaux Stade du Schlossberg	1 353 813
Travaux Centre d'Animation Culturelle	57 530

Le montant total des opérations recensées s'élève à 3 742 279 € TTC.

Le Conseil Municipal
sur proposition de la Commission des Finances –
Grands Projets Urbains – Politique de la Ville – Sécurité
décide

- de prendre acte des réalisations et des financements énumérés ci-avant ;
- de prendre acte du rapport annuel (année 2016) relatif à la Politique de la Ville.

°
° °

8.- Finances : Subventions.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances - Grands Projets Urbains
Politique de la Ville - Sécurité
décide d'accorder les subventions suivantes aux Sociétés et Organismes
ci-après désignés :

I. Associations ayant sollicité moins de 1 000 € de subvention

- **202 €** à la Prévention Routière, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017 chapitre 65, fonction 114, article 6574 ;

- **545 €** à l'Union Sportive des Ecoles du Premier degré, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017 chapitre 65, fonction 212, article 65737 ;

- **137 €** à Gym Loisirs Forbach - AEPA, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017 chapitre 65, fonction 4114, article 6574 ;

- **99 €** au Club Fraternel de Gymnastique pour Adultes de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017 chapitre 65, fonction 415, article 6574 ;

- **198 €** à l'Amicale des Anciens de la Marine, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

- **202 €** à l'Amicale des Anciens et Amis de la Légion Etrangère, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

- **273 €** à l'Amicale des Pensionnés de Marienau, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **546 €** à l'Amicale des Porte-drapeaux de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **170 €** à l'Amicale des Sous-Officiers de Réserve de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **198 €** à l'Amicale Philatélique de Lorraine, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **990 €** à l'Association des Amis des Orgues de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **202 €** à l'Association des Combattants Prisonniers de Guerre Algérie-Tunisie-Maroc, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **273 €** à l'Association pour le Don du Sang Bénévole de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **339 €** à l'Association des Employés Retraités des HBL, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **339 €** à l'Association Familiale Forbach Behren, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **693 €** à l'Association Prietenie Roumanie, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **339 €** au CIAP de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **495 €** à Consommation Logement et Cadre de Vie, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **202 €** à la Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **202 €** à la Fédération Nationale des Anciens Combattants SNCF, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **202 €** à la Fédération Nationale des Anciens des Forces Françaises en Allemagne, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **202 €** à la Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **297 €** aux Petits Frères des Pauvres de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **202 €** à l'Orphelinat SNCF, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **495 €** au Secours Populaire, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **202 €** à la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

- **611 €** à la Société des Aviculteurs de Forbach et environs, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **198 €** à la Société Mutualiste de la 597^{ème} section des Médaillés Militaires, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **446 €** à l'Union Départementale des Invalides ACVG d'AFN, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **446 €** à l'Union des Invalides, ACVG d'Alsace et de Lorraine, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017 chapitre 65, fonction 520, article 6574 ;

- **346 €** à Argillos Percussion, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **644 €** à l'Association Culturelle et de Loisirs du Bruch, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **795 €** à l'Association Loisirs Animation Forbach Wiesberg, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **990 €** à l'Association Loisirs de la Petite Forêt, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **612 €** au Centre Culturel et Récréatif du Creutzberg, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **495 €** au Cercle des Amis de l'Histoire Locale et de sa Mémoire Die Furbacher, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **203 €** à la Chorale Paroissiale Saint Rémi, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **495 €** au Club Cichlidophile de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **273 €** au Club Touristique Lorrain, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **347 €** à l'Ecole du Chat, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **273 €** au Petit Train de l'Est, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **203 €** au Scrabble Club de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **273 €** à l'Union Chorale Concordia, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017 chapitre 65, fonction 5231, article 6574 ;

- **818 €** à l'Union Touristique Les Amis de la Nature de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017 chapitre 65, fonction 95, article 6574 ;

II. Associations ayant sollicité plus de 1 000 € de subvention- versement d'acomptes

Sur proposition de la Commission des finances et compte tenu des réflexions en cours, il est proposé de verser aux associations ci-après, un acompte de subvention.

Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer ultérieurement sur un versement complémentaire.

1. Associations non soumises à critères

- **10 500 €** à l'Amicale du Personnel de la Ville de Forbach, à titre de participation aux gratifications des médaillés du travail et de certains retraités ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 01, article 6574 ;

- **10 000 €** à l'Amicale du Personnel de la Ville de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 020, article 6574 ;

- **17 500 €** à l'Université Populaire Transfrontalière Forbach-Völklingen, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 041, article 6574 ;

- **1 250 €** à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 113, article 6574 ;

- **30 000 €** à l'Harmonie Municipale de la Ville de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 3111, article 6574 ;

- **137 500 €** à l'Association Artistique et Théâtrale de l'Est Mosellan, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 33, article 6574 ;

- **4 750 €** au Comité Inter Associations de Forbach-Ville, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 330, article 6574 ;

- **23 389 €** au Comité Inter Associations du Creutzberg, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 333, article 6574 ;

- **5 225 €** au Comité Inter Associations du Bruch, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 334, article 6574 ;

- **28 500 €** au Comité Inter Associations de Marienau, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 335, article 6574 ;

- **8 693 €** à l'Association de la Salle des Arts Martiaux, à titre de participation aux frais de fonctionnement de la Salle des Arts Martiaux ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 4112, article 6574 ;

- **12 672 €** à l'US Forbach Tennis, à titre de participation aux charges des tennis couverts ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 4113, article 6574 ;

- **450 000 €** au Centre Communal d'Action Sociale, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 520, article 657362 ;

- **665 €** à la Société des Mineurs, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 520, article 6574 ;

- **94 500 €** à l'ASBH, à titre de participation aux frais de fonctionnement du Centre Social du Wiesberg ;

- **54 250 €** à l'ASBH, à titre de participation aux frais de fonctionnement de la Maison de Quartier du Bruch ;

- **91 234 €** à l'ASBH, à titre de participation aux frais de fonctionnement du Centre Social de Bellevue ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 522, article 6574 ;

- **2 660 €** à l'Amicale des Musiciens de l'Harmonie Municipale, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **14 500 €** à l'Amicale des Musiciens de l'Harmonie Municipale, à titre de participation aux indemnités de fonction ;
- **5 000 €** à Castel Coucou, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **1 750 €** à Têtes de L'Art, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 5231, article 6574 ;

- **6 500 €** à l'Office du Tourisme de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 95, article 6574 ;

2. Associations soumises à critères

- **15 486 €** à l'US Forbach Gymnastique et Danse, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 4110, article 6574 ;

- **2 096 €** au Centre d'Aïkido de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **6 301 €** au Centre de Judo de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **3 212 €** au Sporting Club Karaté de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 4112, article 6574 ;

- **12 625 €** à l'US Forbach Tennis, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 4113, article 6574 ;

- **12 350 €** à l'US Forbach Handball, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 4114, article 6574 ;

- **12 421 €** à l'US Forbach Tennis de Table, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 4115, article 6574 ;

- **2 500 €** au Football Club du Bruch, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **4 809 €** au Football Club du Creutzberg, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **15 015 €** à la SG Marienau, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **13 107 €** à l'US Forbach Athlétisme, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **41 425 €** à l'US Forbach Football, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **7 239 €** à l'US Forbach Rugby, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 412, article 6574 ;

- **2 694 €** à l'Amicale Bouliste du Creutzberg, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **1 046 €** à l'Amicale Culturelle Franco-Turc Football, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **4 146 €** au Cercle Pugilistique Forbachois, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **750 €** à la Compagnie des Archers, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **1 010 €** au Tri-Athlétic Club de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **743 €** à l'US Forbach Pétanque, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **3 749 €** à l'US Forbach Tir, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 415, article 6574 ;

- **2 600 €** à Echech et Mat, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;
- **1 750 €** au Twirling Club de Forbach, à titre de participation aux frais de fonctionnement ;

à imputer sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, fonction 5231, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

9.- Enseignement du Premier Degré. Périscolaire : Subvention 2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le périscolaire à destination des élèves des écoles primaires est confié à l'ASBH.

Les modalités pratiques de l'organisation des activités ainsi que les engagements financiers sont définis par convention.

Le budget prévisionnel pour l'année 2017 s'élève à 460 000 € alors que le réalisé de 2016 présente un excédent de 5 000 €.

Ainsi, le montant de la participation financière à verser à l'ASBH pour 2017 s'élève à 455 000 €.

Elle est à verser à terme trimestriel échu.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances
Grands Projets Urbains – Politique de la Ville – Sécurité
décide

- d'adopter les dispositions mentionnées ci-dessus ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65/212 – article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

10.- Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes : Financement 2017.

Par délibération du 8 mars 1984, le Conseil Municipal a défini en accord avec le Conseil Général, les modalités de fonctionnement et de financement du Club de Prévention de FORBACH.

Les principales dispositions de cette décision sont les suivantes :

- le Département assure une prestation destinée au financement des salaires
- la Commune assure une prestation en nature ou en espèces destinée au financement des frais de locaux utilisés par le Club de Prévention
- le Département et la Commune participent à hauteur égale aux frais liés à l'action du Club.

Afin de permettre au Club de Prévention de FORBACH de continuer en 2017 à fonctionner dans les conditions normales sur l'ensemble du territoire de la Commune, il conviendrait de prendre en charge les frais de fonctionnement pour un montant de **48 500 €**.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances
Grands Projets Urbains - Politique de la Ville - Sécurité
et de la Commission Cohésion Sociale - Logement
Economie Sociale et Solidaire
décide

- d'allouer au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes, une subvention de 48 500 € pour la mise en œuvre des actions de prévention ;
- de verser cette dotation en trois versements à intervenir successivement à la fin des premier, deuxième et troisième trimestres 2017 ;
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au Budget Primitif 2017- Chapitre 65 - 522 - 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

11.- Affaires domaniales.

a) Cession de terrain rue Félix Barth.

Le 17 octobre 2016, le Conseil Municipal a autorisé la cession à Maîtres Jean SCHAUB et Audrey DUCANOS, notaires associés à FORBACH, d'une parcelle d'environ 22,65 ares au prix de 130 000 €, cadastrée :

- Section 27 n° 566/30 – Auf dem Hommel der Weiher - 22 ares 65 centiares terre
- Section 27 n° 461/38 – Am Bildchesbaum – 11 centiares prés.

Depuis, ces deux notaires associés ont constitué une Société Civile Immobilière dénommée « GMU » au capital de 500,00 €, avec siège à NEUFGRANGE (57910) – 18, rue de Zetting, en vue de la réalisation de leur projet.

Il est précisé :

Que la Ville de FORBACH n'agissant pas dans le cadre de cette cession en qualité d'assujettie à la TVA, l'acte de vente donnera lieu au paiement des droits de mutation à titre onéreux restant à la charge définitive de l'acquéreur ;

Qu'il sera constitué dans l'acte de vente les servitudes nécessaires au maintien des réseaux d'assainissement traversant le terrain vendu à charge pour les propriétaires desdits réseaux de supporter le coût de leur entretien, de leur réparation et de leur remplacement ;

Que le fossé séparant les parcelles vendues devant rester la propriété de la Ville de FORBACH, ce dernier sera grevé d'une servitude de passage et de passage des différents réseaux au profit des parcelles vendues, à charge pour les propriétaires de ces dernières de supporter le coût de la création, de l'entretien, de la réparation et du remplacement desdits passages et réseaux.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances
Grands Projets Urbains - Politique de la Ville - Sécurité
décide

- de confirmer sa décision du 17 octobre 2016 en tenant compte des précisions apportées ci-dessus ;
- d'autoriser le Député-Maire à signer l'avant-contrat, l'acte notarié et tout document y afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b) Cession d'un ensemble immobilier.

Dans le cadre de la mise en vente du patrimoine immobilier communal, il a été décidé lors du Conseil Municipal du 5 décembre 2016 de céder les deux logements instituteurs de l'école de Bellevue 1 à M. Murat BILGIN.

En raison de la présence d'un local technique imbriqué dans le bien vendu et non concerné par la cession, le bâtiment doit être au préalable divisé en volume sur la base d'une esquisse de division en volume à établir par le géomètre et d'un acte de division en volume à établir par le notaire.

Monsieur BILGIN se portera donc acquéreur des biens suivants :

1) dans un immeuble à usage d'habitation divisé en volumes immobiliers sis à FORBACH (57600), 11 rue de Bellevue, cadastré :

Commune de FORBACH 57600 section 43, n°952/64, lieudit 11, rue Bellevue, d'une contenance de un are vingt-quatre centiares (1a 24 ca).

Le lot en volume ci-après désigné :

VOLUME AA dévolu aux logements et caves

2) et toute la propriété du terrain attenant à l'immeuble, cadastré :

Commune de FORBACH 57600

- section 43 n°951 /157 lieudit rue de Bellevue, pour une contenance de un are (1 a).

- section 43 n°953/64 lieudit rue Bellevue pour une contenance de deux ares sept centiares (2 a 7 ca)

- section 43, n°954/64 lieudit rue Bellevue, pour une contenance de 17 centiares (17 ca).

Soit ensemble : trois ares vingt-quatre centiares (3 a 24 ca).

Etant précisé que la commune restera propriétaire du lot en volume suivant :

VOLUME AB dévolu à usage de local électrique.

L'arpentage complémentaire, l'esquisse de division en volumes et les frais d'acte de la division en volume seront à la charge de la Ville, les frais d'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

Différentes servitudes seront inscrites dans l'acte notarié : servitudes de vue réciproques, servitudes de tour d'échelle réciproques, servitude de passage, servitude de

maintien et de passage de réseaux (canalisations de chauffage, d'eau et d'électricité), servitude de surplomb réciproques permettant la pose d'un isolant thermique d'une épaisseur maximale de 15 cm, et toutes autres servitudes qui s'avèreraient nécessaires en raison de la configuration des lieux.

Le prix de vente global est fixé à 110 000 € conforme à l'estimation de France Domaines.

Le Conseil Municipal
après avis favorable de la Commission des Finances
Grands Projets Urbains - Politique de la Ville - Sécurité
décide

- de confirmer sa décision du 6 décembre 2016 en tenant compte des précisions apportées ci-dessus ;
- d'autoriser le Député-Maire à signer l'avant-contrat, l'acte notarié et tout document y afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

12.- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, publiée au Journal Officiel le 26 mars 2014, prévoit que les communautés de communes et les communautés d'agglomération deviennent automatiquement compétentes en matière du Plan Local d'Urbanisme, 3 ans après la promulgation de la loi, soit le 27 mars 2017.

La prise de compétence "Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)" peut s'opérer :

- soit de manière volontaire jusqu'au 27 mars 2017 par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la communauté et des conseils municipaux selon la règle de la majorité qualifiée ;
- Soit de manière automatique au 27 mars 2017, sauf si, dans les trois mois précédant cette date, une minorité de blocage s'y oppose, celle-ci devant regrouper au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.
- Cette opposition doit être renouvelée après chaque élection municipale et recomposition du conseil communautaire. A défaut, la communauté devient compétente le 1^{er} janvier suivant l'élection du nouveau président communautaire.
- Au-delà du 27 mars 2017, si la communauté d'agglomération ne devient pas compétente en matière de PLU, celle-ci peut lui être transférée à tout moment, sauf si la minorité de blocage des 25 % et 20 % citées ci-dessus s'y oppose dans les trois mois suivants le vote de l'organe délibérant sur ce transfert qui aura délibéré à la majorité qualifiée sur le transfert.

Par conséquent, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France deviendra compétente de plein droit en matière de PLUi au 27 mars 2017 sauf minorité de blocage.

Les communes membres disposent donc de la possibilité, par délibération de leur conseil municipal, d'approuver ou de refuser le transfert de la compétence à la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France dans le délai de 3 mois qui précède la prise de compétence de plein droit, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Le Conseil Municipal
décide

- de s'opposer au transfert, au 27 mars 2017, de la compétence "Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale – PLUi" à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

13.- Réseau Câblé : Retrait de la convention avec la Société NC Numéricable.

Par délibération du 4 mars 2016, le Conseil Municipal avait décidé de revoir avec la Société NC Numéricable la convention d'occupation des domaines public et privé de la Ville et de convenir d'un protocole d'accord portant résiliation à l'amiable sans indemnités de la convention du 25 mai 1993 portant sur l'exploitation de son réseau.

Depuis cette date, le contrôle de légalité a examiné ce dossier ainsi que les diverses conventions.

Par lettre du 9 décembre 2016, Mme le Sous-Préfet demande au Conseil Municipal de procéder au retrait de cette délibération, du protocole d'accord et de la convention d'occupation domaniale passée avec NC Numéricable au motif que le réseau câblé établi et exploité s'analyse comme un bien de retour dont la propriété revient à la personne publique délégante dès son acquisition ou l'achèvement de sa construction par le délégataire sans attendre la fin du contrat.

Dans ces conditions, la Société NC Numéricable ne peut plus prétendre à être propriétaire de l'ensemble des éléments constitutifs du réseau.

Afin d'éviter tout recours devant les juridictions compétentes, le Maire s'est engagé à proposer au Conseil Municipal de procéder au retrait de cette délibération.

Depuis, la Société NC Numéricable a fait d'autres propositions rectificatives tenant compte des observations du contrôle de l'Etat et propose de nouveaux conventionnements.

Afin de se prémunir contre tout recours, le Maire a décidé de s'entourer des conseils juridiques du Cabinet SPHERE PUBLIQUE, spécialisé dans le domaine de l'exploitation des réseaux câblés avant de soumettre un nouveau projet de délibération au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal
décide

- de retirer la délibération du 4 mars 2016 ainsi que le protocole d'accord et la convention d'occupation proposée avec NC Numéricable.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 30